



Santé publique : Surveillance de l'état de santé

Définition de la surveillance

La surveillance se définit comme un « processus continu d'appréciation de l'état de santé d'une population et de ses déterminants par la collecte, l'analyse et l'interprétation des données à l'échelle d'une population » (MSSS, 2016).

Objectifs de la surveillance

La Loi sur la santé publique stipule que la surveillance continue doit être exercée de façon à pouvoir :

- dresser un portrait global de l'état de santé de la population;
- observer les tendances et les variations temporelles et spatiales;
- détecter les problèmes en émergence;
- identifier les problèmes prioritaires;
- élaborer des scénarios prospectifs de l'état de santé de la population;
- suivre l'évolution, au sein de la population, de certains problèmes spécifiques de santé et de leurs déterminants.

Données populationnelles c'est quoi?

Les données populationnelles sont constituées d'indicateurs qui caractérisent la santé et le bien-être de la population, de même que ses déterminants. Plusieurs indicateurs sont disponibles. Le croisement de ces derniers permet de mettre en lumière l'évolution temporelle et les disparités entre les groupes, notamment au regard des inégalités sociales de santé (site Web INSPQ, 2024).

Déterminants de la santé

Les déterminants de la santé font référence à un éventail de facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent la santé d'une personne ou d'une population.

Utiliser les données permet :

1. de soutenir la prise de décision liée à la planification et à la réalisation des politiques, des programmes et des plans d'action;
2. d'informer la population et les décideurs.

Consultez nos publications!

Vous pouvez consulter nos publications sur le site Internet du CIUSSS de la Capitale-Nationale : <https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sante-publique/a-propos/etat-sante-population>

Accompagnement et soutien

Le Service Surveillance/vigie de la Direction de santé publique est disponible pour vous accompagner dans l'utilisation, la vulgarisation et l'interprétation des données.

Pour nous joindre

Vous pouvez nous contacter à l'adresse courriel suivante : surveillance.santepublique.ciusscnc@ssss.gouv.qc.ca

Santé publique : Vigie sanitaire

Définition de la vigie

Activités visant à détecter le plus précocement possible les menaces à la santé, réelles ou appréhendées, et d'alerter les autorités de santé publique afin de mettre en place les interventions appropriées. Celles-ci ont pour but de protéger la santé de la population (INSPQ, 2018). Le mandat de protection de la santé, dévolu au directeur, est défini dans la Loi de santé publique.

Objectifs de la vigie

- Caractériser les situations de menace à la santé de la population relativement au temps, au lieu et aux personnes (processus d'évaluation du risque);
- Détecter des écarts significatifs entre le nombre de cas observés et celui attendu;
- Suivre l'évolution des situations de menace à la santé de la population.

Ces actions permettent de définir et d'adapter les interventions pour protéger la population.

Données de vigie

Plusieurs indicateurs sont mis à la disposition de la santé publique pour suivre l'évolution des agents chimiques, physiques ou infectieux. Ces données sont principalement issues de signalements ou d'enquêtes épidémiologiques qui permettent aux autorités de faire des recommandations quant aux mesures à prendre pour contrôler la propagation.

Outils de diffusion

Différents outils visant à alerter les autorités concernées ou la population sont diffusés, tels que :

- Appel à la vigilance
- Avis de santé publique

Outils internes à la santé

Des outils, comme des tableaux de bord Power Bi, sont également disponibles pour les autorités de santé publique afin de suivre en temps réel certaines menaces à la santé (ex. : maladies infectieuses, virus respiratoires) ou certaines interventions de protection (ex. : couverture vaccinale).

Mobilisation des directions

Toutes les directions du CIUSSS de la Capitale-Nationale collaborent dans le cadre de menace à la santé (ex. : COVID-19, feux de forêt, rougeole) pour protéger la population. En contexte de crise, la vigie est essentielle!

Accompagnement et soutien

Le Service Surveillance/vigie de la Direction de santé publique est disponible pour vous accompagner dans l'utilisation, la vulgarisation et l'interprétation des données.

Pour nous joindre

Vous pouvez nous contacter à l'adresse courriel suivante :
vigie.santepublique.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca